

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Octobre

AFFAIRES DE CHINE

Depuis que la guerre entre la Chine et le Japon prend de jour en jour un caractère plus défavorable pour le Céleste Empire, les Anglais commencent à devenir inquiets au sujet de la tournure que prennent les événements, et des conséquences qu'ils peuvent avoir ultérieurement pour leur situation dans l'Extrême-Orient.

Jusqu'ici, en effet, l'Angleterre n'avait trouvé en face d'elle, dans les mers de Chine que la flotte et les soldats de l'Empire du Milieu, dont l'insuffisance et la faiblesse viennent de se révéler d'une manière aussi manifeste qu'incontestable.

Jusqu'ici elle n'avait eu affaire qu'au débile gouvernement de Pékin, qu'elle faisait passer comme elle voulait sous ses fourches caudines ; mais voici que les récentes victoires remportées par le Japon viennent, de lui prouver qu'il y a maintenant dans cette partie du monde une puissance militaire avec laquelle il lui faudra désormais compter, parce que cette puissance pourra, le cas échéant, lui barrer le chemin et opposer à sa politique d'envahissement un obstacle sérieux et peut-être invincible.

Voilà ce que l'on comprend aujourd'hui à Londres, et voilà pourquoi le gouvernement de la Reine Victoria cherche à entraîner les grandes puissances de l'Europe dans une action commune en Orient, afin de faire cesser la guerre entre la Chine et le Japon.

Il se peut que les Anglais — et cela n'est pas contestable — aient intérêt à soutenir la Chine et à empêcher qu'elle ne soit démembrée par les Japonais victorieux. Nos voisins qui sont gens prévoyants et pratiques, estiment qu'ils ont tout à gagner à maintenir l'état de choses actuel, dont ils ont si largement bénéficié jusqu'à ce jour ; mais il n'en est pas de même des autres puissances européennes ; elles n'ont aucun intérêt à faire le jeu de la Grande-Bretagne

dans l'Extrême-Orient et à seconder sa politique égoïste.

Quel intérêt avons-nous, par exemple, nous autres Français, à prendre fait et cause pour les Chinois, alors que nous avons chaque jour à lutter contre eux au Tonkin ? Tout le monde sait que les Célestes, organisés en bandes de pillards, ravagent à chaque instant notre colonie et que nos soldats sont obligés de repousser leurs attaques.

La Russie, elle aussi, n'a aucun intérêt à prendre la défense de la Chine.

Les journaux anglais expriment la crainte que par suite des victoires remportées par le Japon et des mouvements insurrectionnels qui se produisent dans diverses provinces, le vaste empire chinois ne soit prochainement morcelé, démembré en plusieurs Etats.

Ce désir exprimé par les Anglais de voir la Chine conserver son intégrité territoriale et son autonomie est pure hypocrisie ; ils se soucient des intérêts du Céleste Empire comme un poisson d'une pomme. La vérité, la voici : les Anglais comprennent que si l'empire chinois venait à se briser en plusieurs morceaux, ils ne pourraient s'emparer des plus importants, parce qu'ils trouveraient en face d'eux, non seulement le Japon victorieux, mais encore la France, et surtout la Russie.

Voilà pourquoi la Grande-Bretagne commence à s'agiter et à parler de la nécessité pour les grandes puissances d'intervenir dans les affaires de l'Extrême-Orient. On peut être certain d'ores et déjà qu'elle a conçu quelque plan ou quelque projet secret dont l'exécution satisfierait son égoïsme et son ambition. Mais, nous le répétons, les grandes puissances ne sont pas obligées de se plier aux fantaisies de l'Angleterre.

Le moment, ce nous semble, n'est pas encore venu d'intervenir et de jeter la cucuée de la paix entre les belligérants ; il n'est pas venu non plus d'ouvrir la succession chinoise ; il faut attendre pour cela que le sort des batailles ait été décidé d'une façon définitive et que la Chine, vaincue, soit réduite à demander merci.

Avant d'intervenir dans l'Extrême-Orient il y a une autre question qu'il est urgent de régler, c'est celle de l'Égypte.

En occupant ce pays, les Anglais sont devenus les maîtres du Canal de Suez. Or, il ne faut pas oublier que ce canal est la route qui conduit dans l'Extrême-Orient.

Avant de parler de s'occuper de la question chinoise, il est indispensable d'assurer la liberté et la sécurité de la route. Or, il est bien évident pour tout le monde que cette liberté ne saurait être garantie d'une manière sérieuse et effective que par l'évacuation de l'Égypte.

Nous n'ignorons pas que nos voisins d'au-delà de la Manche ne sont pas de cet avis et qu'ils prétendent que la question égyptienne n'a rien de commun avec le conflit entre la Chine et le Japon. Mais les grandes puissances ont le droit de penser autrement qu'eux et de faire de l'évacuation de l'Égypte une question *sine qua non*.

Voilà trop longtemps que les Anglais se jouent de la patience de l'Europe ; il est temps de leur faire comprendre qu'ils ne sont pas plus les maîtres dans la vallée du Nil qu'ils ne le sont dans l'Extrême-Orient, et que les grandes puissances ne sont pas d'humeur à passer sous leurs fourches caudines.

Pour atteindre ce résultat et remettre à sa place l'orgueilleuse et perfide Albion, il suffit d'un peu d'énergie et de bonne volonté.

Nous espérons que l'Europe n'en manquera pas, car elle doit être lasse enfin de se voir continuellement bernée par l'Angleterre.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 23 octobre 1894

M. Burdeau donne lecture de la série d'interpellations déposées avant ou pendant les vacances dernières.

XXXIV

La conversation que nous venons de raconter, avait eu — non pas un auditeur car le son des voix ne pouvait franchir ni les vitres ni les murs, — mais un témoin anxieux et impatient, M. de Kéralain.

Depuis le jour où celui-ci avait sauvé sa fille d'une mort épouvantable, il était resté, selon sa promesse, enfermé dans la modeste chambre de l'hôtel où il était descendu, attendant les nouvelles qu'Henry avait promis de lui apporter. Nous avons vu comment Henry avait été empêché par les événements de remplir cet engagement.

Pendant les deux premiers jours, M. de Kéralain avait attendu patiemment. Il savait qu'on s'occupait de lui, qu'on travaillait en sa faveur, et il n'ignorait pas qu'une démarche inconsidérée de sa part, que la moindre imprudence, pourrait tout remettre en question. Il restait donc en dehors du champ de bataille, ce qui n'était pas son moindre supplice. On peut comprendre, d'ailleurs, ce que devait souffrir cet homme de cœur et d'énergie, en pensant aux épreuves imposées à sa femme et à sa fille, tandis qu'il était, lui, réduit à l'inaction.

Le troisième jour il n'y tenait plus et serait allé, selon son habitude, rôder autour du château, s'il n'avait eu la joie de voir arriver Beppo. Il avait immédiatement donné à celui-ci des indications précises et l'avait envoyé à Montgardec. Comme nous l'avons vu, Henry n'y était pas rentré à la suite de la tentative d'assassinat dirigée contre lui ; mais il avait informé sa mère de ce fait dont Beppo rapporta la nouvelle à M. de Kéralain.

M. Castelin demande, d'accord avec le ministre des travaux publics, que la discussion de l'interpellation sur l'exploitation des chemins de fer, soit fixée au mardi 6 novembre.

Le débat de la proposition de loi sur le régime douanier des fruits secs est réclamé par M. Turrel, rapporteur ; il est mis en tête de l'ordre du jour ainsi que le projet sur les mélasses. On met à la suite, sur la proposition de M. Codet, le débat du projet sur le crédit agricole.

Viendra ensuite la proposition de M. Dejeante sur les assurances des marins et le crédit à ouvrir au ministère de l'intérieur, afin de remédier au chômage des ouvriers.

Il est convenu que l'on discutera en même temps, le 8 novembre, l'interpellation de M. Prudent-Dervillers, sur le chômage.

L'interpellation de M. d'Hulst sur les jeux de Bourse, se place après celle de M. Cunéo d'Ornano.

L'ordre du jour de la prochaine séance étant ainsi fixé, la Chambre, qui ne peut se mettre d'accord sur le renvoi du débat de l'interpellation Grousset relative au complot boulangiste, placé d'abord en tête, puis remplacé par le projet sur le régime des fruits secs, décide pour se tirer d'embarras, qu'elle va discuter l'interpellation séance tenante.

M. Paschal Grousset, développant son interpellation, demande pourquoi, alors qu'on a traité devant la Haute-Cour MM. Boulanger, Rochefort et Dillon, on n'a pas poursuivi les membres du comité royaliste dit « comité des six », qui était composé de MM. de Mun, de Mackau, Pion, de Breteuil, Bocher et de Cassagnac.

L'orateur demande pourquoi le chef du parquet de la Seine n'a pas ouvert une information, puisque la prescription ne couvrait pas encore les faits révélés.

En présence de ces déclarations, le gouvernement pouvait prendre deux décisions : ou bien ordonner les poursuites contre les membres du comité des six, ou bien étendre à tous, y compris les condamnés de la Haute-Cour, le bénéfice de l'amnistie.

En terminant, M. Paschal Grousset dit que la raison véritable pour laquelle le gouvernement ne poursuit pas les conspirateurs de 1889, c'est qu'il est le prisonnier de la droite. (Applaudissements à gauche.)

M. Dupuy, président du conseil. — L'orateur qui m'a précédé a fort exactement rendu la pensée du gouvernement, qui n'a pas l'intention de procéder à des exhumations historiques. La question est liquidée. (Rumeurs). Non seulement les responsabilités ont été fixées par le jugement de

Cela n'était pas de nature à calmer les appréhensions de ce dernier... Aussi, le matin du jour si fécond en événements auquel nous sommes arrivés, se leva-t-il avec la ferme résolution d'aller voir par lui-même ce qui se passait aux alentours du château.

Il vint donc prendre son poste accoutumé au point le plus touffu d'un massif d'arbres toujours verts, jour de temps en temps de la vue de sa chère Yvonne, de sa chère Geneviève. Il y restait quelquefois des journées entières, les pieds dans la boue, le front sous la pluie, pour les entrevoir une minute, au moment où elles montaient en voiture. C'étaient des bons jours ceux-là ! Le plus souvent, il était obligé de regagner son gîte sans les avoir aperçues.

Ce matin-là, il y avait à peine un instant qu'il y était installé, quand il vit sortir M. de Maloy... Un quart d'heure après, Yvonne, enveloppée d'un large manteau fourré, et coiffée d'une mantille qui voilait sa tête et ses épaules, se montrait à son tour. Elle s'engageait dans l'allée qu'avait suivie Bertrand quelques minutes auparavant. Son air préoccupé, l'altération de ses traits, sa démarche alangouée frappèrent M. de Kéralain qui entrevit aussitôt quelque complication nouvelle. Son parti fut vite pris. Les yeux fixés sur sa femme, il se glissa sous les taillis et arriva en même temps qu'elle auprès du jardin d'hiver ; il fit un détour pour éviter la clairière à l'extrémité de laquelle était située la serre, et vint se blottir entre la falaise et le pavillon.

Il est impossible de peindre la souffrance qu'il éprouva pendant cette conversation dont il comprenait le sujet, mais dont son oreille ne pouvait

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXXIII

— Alors vous devez comprendre que je suis capable...

— D'un crime même !

— Qu'avez-vous dit ?

— J'ai dit que vous êtes capable d'un crime.

— Eh bien oui ! pour ne pas perdre le fruit de quinze années d'ennui, de dépendance, je me sens capable de vous briser.

L'accent de Bertrand était si menaçant, que Mme de Kéralain commençait à trembler.

Cet homme avait l'air d'un démon envoyé de l'enfer.

— Ecoutez, dit-il. Le temps de vous tromper est passé ! votre époux, votre fille vivent.

— Oh ! mon Dieu !

— Vous le saviez !

— Oui, je le savais.

— Eh bien, je tiens leur vie entre mes mains. Comprenez-vous ?

— En êtes-vous sûr, M. de Maloy ?

— Tenez ! voyez-vous ce brick qui, depuis le matin, se balance sur ses ancres à une lieue en mer ? savez-vous pourquoi il est ici ?

— Le brick ? je ne sais.

— Je vais vous le dire.

Bertrand tira sa montre avec une lenteur calculée : du doigt, montrant les aiguilles à Yvonne.

— Quelle heure est-il ? dit-il froidement.

— Onze heures... mais.

— Eh ! bien, à cette heure, le propriétaire du brick... Mattéo le Calabrais, dont votre fille vous a parlé sans doute, emporte à son bord l'otage qui nous assure de votre obéissance, Mlle Geneviève de Kéralain.

— Misérable ! et Yvonne, poussant un cri perçant, s'élança vers la porte.

Bertrand la retint violemment et lui mit la main sur la bouche. Il essaya de lui lier les mains avec son mouchoir.

— Et maintenant je vais informer la police du lieu où se cache votre époux.

Mme de Kéralain parvint à se dégager et s'élança vers la porte de la serre. Il allait de nouveau atteindre sa victime, quand la porte, qui donnait sur le parc, vola en éclats... Dans sa rage furieuse, il n'avait pas entendu que, depuis quelques instants, on cherchait à l'ouvrir. Un homme passa par la brèche et sauta à la gorge de M. de Maloy.

— Misérable ! dit-il, d'une voix étranglée par la fureur.

— Mon mari !

— M. de Kéralain ! s'écrièrent en même temps Yvonne et M. de Maloy.

la Haute-Cour, mais encore la question a été jugée à plusieurs reprises par le suffrage universel. (Murmures à l'extrême gauche.)

Depuis que la Chambre a repoussé l'amnistie, l'état dernier, aucun fait n'est venu modifier sur ce point l'opinion du gouvernement, et ce n'est pas en face de la recrudescence d'injures et d'outrages qui accablent chaque jour les meilleurs républicains, que le gouvernement serait disposé à changer d'idée.

En descendant, le ministre proteste contre l'accusation que le cabinet serait prisonnier de la droite. (Applaudissements au centre.)

M. Castelin, en son nom et au nom de ses amis, demande que des poursuites soient ordonnées pour que l'on sache enfin la vérité sur le complot royaliste qui s'est développé parallèlement à ce qu'on a appelé l'aventure boulangiste. Il demande que lui et ses amis républicains du comité national soient impliqués dans ses poursuites.

L'ordre du jour pur et simple est demandé et voté par 315 voix contre 155 sur 470 votants.

La révocation du maire de Dax

La Chambre décide de discuter immédiatement l'interpellation de M. Denis sur la révocation du maire de Dax.

M. Denis monte à la tribune.

Il se plaint d'un abus de pouvoir commis par M. le Président du Conseil contre le maire de Dax.

Le Ministre de l'Intérieur a violé la loi de 1884 et révoqué le maire sans droit.

L'orateur ne veut pas, dit-il, insister sur la question des courses de taureaux.

M. Charles Dupuy. — Laissez les taureaux à leurs... maires. (On rit)

M. le Président du Conseil dit que le maire de Dax a pris le 6 octobre un arrêté autorisant les courses de taureaux avec mise à mort, alors qu'au mois de juillet dernier il avait pris un arrêté qui interdisait ces mêmes courses.

C'était une méconnaissance volontaire des lois et des instructions ministérielles en même temps qu'une contradiction flagrante; Voilà pourquoi le maire de Dax a été révoqué. (Très bien !)

M. de Bernis dit que la question des courses de taureaux ayant été portée devant la Cour de cassation, la Chambre n'a pas à la discuter aujourd'hui. (Cris : Aux voix.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

SÉNAT

Séance du mardi 23 octobre 1894

Il est procédé au tirage au sort des bureaux. Le Sénat fixe sa prochaine séance à vendredi.

INFORMATIONS

Projets arriérés

Au moment où la Chambre a pris ses vacances, il y avait trente-sept propositions inscrites à l'ordre du jour. Les six premières étaient dans l'ordre d'inscription : le projet autorisant l'Etat à acquérir l'école Monge; première délibération sur le projet adopté par le Sénat portant organisation du Crédit agricole; première délibération sur le projet portant modification à la loi sur le recrutement de l'armée, pour les pensions

percevoir les paroles. Il était là devant les tortures qui traçaient un sillon profond sur le visage de sa femme, se demandant si cette entrevue n'était pas un piège tendu à Bertrand, et n'osant intervenir, dans la crainte de dévoiler trop tôt les plans dressés pour sa justification; mais quand il vit Bertrand porter sur Yvonne une main sacrilège, il ne fut plus maître de lui. Il courut à la porte du pavillon, essaya de l'ouvrir et, comme elle résistait, la brisa dans un élan furieux.

D'une main rendue terrible par la colère, M. de Kéralain ne tarda pas à terrasser son adversaire, qu'il aurait tué sans pitié, si une arme se fut trouvée à sa portée.

Yvonne, un moment distraite de la pensée de Cécile par la scène qui se déroulait sous ses yeux, ne fut pourtant pas longue à se souvenir des menaces de Bertrand. Elle poussa un cri terrible et se tordit les mains.

— Ma fille! mon enfant, s'écria-t-elle est-ce temps encore? Cher époux, contenez cet homme, dont les crimes vont être justement punis... ne lui permettez pas de vous échapper. Moi, je vole au secours de notre Geneviève.

... En ce moment, Henry se précipita dans le pavillon.

— Cécile? où est Cécile?

— Ah! Ven z dit Yvonne, si cet homme n'a pas menti, Mattéo l'enlève.

Ce nom fit lâcher prise à M. de Kéralain.

— Mattéo, s'écria-t-il.

Bertrand, saisissant l'occasion que lui offrait cet instant d'oubli, se releva et gagna la porte.

— Oui! Mattéo l'enlève! vociféra ce démon.

Quant à toi, Kéralain, tu dormiras ce soir, dans la

proportionnelles et sur un autre projet relatif aux obligations militaires des étudiants en médecine et des candidats au grade de droit; proposition de loi de MM. Brousse et G. Graux, portant modification au droit de douanes sur les fruits secs (urgence déclarée); enfin, première délibération sur le projet similaire de M. Graux, mais touchant aux mélasses étrangères.

La Crise prochaine

A des signes visibles, on peut reconnaître que le parti socialiste révolutionnaire s'enhardit de plus en plus; il parle haut, avec menace à ses adversaires, avec dédain à ces faux socialistes, à ces recrues sans sincérité que l'ambition et la bassesse lui amènent. Il se pourrait bien que dans un temps peu éloigné il jugât opportun de tenter quelque coup, non pas encore dans l'espoir du succès, mais pour achever d'entraîner ses troupes et de provoquer une de ces crises politiques qui avancent les choses et préparent les révolutions. Cela s'est vu plusieurs fois en ce siècle; il n'est donc pas téméraire de penser qu'on pourrait le revoir. Dans ces heures-là notre société montre ordinairement à nu toute sa faiblesse, soit par un désarroi pitoyable et des épouvantes insensées, soit par des répressions terribles, sans discernement et sans mesure.

Que ces jours puissent revenir, c'est à quoi il faut s'attendre, et à quoi aussi un gouvernement devrait se préparer par une politique de droiture, de sagesse et de fermeté.

CHINE & JAPON

Hiroshima, 23 octobre.

La session extraordinaire de la Diète japonaise a été close aujourd'hui, après avoir adopté à l'unanimité tous les bills présentés par le gouvernement.

Avant de se séparer, les députés ont voté une Adresse au gouvernement, lui demandant énergiquement d'exécuter tous les désirs exprimés par le Mikado dans les discours du trône, de façon à rendre complète la victoire des Japonais sur les Chinois pour rétablir la paix dans l'Extrême-Orient et accroître la gloire de la nation japonaise.

L'Adresse déclare que la Chine doit être punie sévèrement, afin d'effacer toute crainte de voir la paix troublée encore par sa faute.

Comme conclusion, l'Adresse déclare que le Japon ne pourra tolérer l'ingérence d'aucune nation qui se proposerait d'empêcher le Japon d'atteindre le but qu'il poursuit en faisant la guerre.

D'une part, on continue à affirmer qu'une bataille ou une grande reconnaissance offensive a eu lieu sur les bords du Ya-Lu; d'autre part, on ne donne aucun renseignement sur la deuxième armée japonaise, celle qui serait partie samedi de Hiroshima, sous les ordres du maréchal Oyama.

Des navires chargés de contrebande de guerre déjouent continuellement la surveillance de la croisière japonaise, puisque des chargements d'armes arrivées à Tien-Tsin ont été réexpédiés en partie à Port-Arthur et à New-Chang, dont les garnisons ont été renforcées en ces temps derniers.

Li-Hong-Tchang a signé mercredi un contrat avec une maison allemande pour une fourniture d'armes et de munitions à livrer en deux mois.

geôle qui l'a déjà gardé. Au revoir, je vais prévenir les gendarmes.

— Vous n'aurez pas une longue course à faire, en ce cas, lui répondit Henry. Les voici qui devancent votre appel.

En effet, un nombreux cortège s'avancait dans le parc et arrivait, en ce moment, à portée de la voix. Il se composait de M. de Rocheploc, de M. de Rennecourt, du juge d'instruction, du commissaire de police et de deux gendarmes. L'un de ceux-ci, sur un signe du commissaire, se jeta au devant de M. de Maloy et lui mit la main au collet au moment où il cherchait à s'enfuir.

En quelques mots, M. de Kéralain raconta ce qui se passait. Le commissaire de police donna aux deux gendarmes l'ordre de conduire M. de Maloy jusqu'au château.

— Vous l'y enfermerez, dit-il, on de vous gardera à vue, l'autre viendra nous prêter main forte. Venez, M. de Rennecourt, quelque chose me dit que bien des mystères seront éclaircis aujourd'hui.

XXXV

Après que sa mère l'eût quittée, Cécile, l'âme en proie à la plus vive anxiété, était restée longtemps le visage appuyé contre la vitre, cherchant à lire à travers l'espace, et suivant par la pensée les différentes démarches que M. de Rennecourt devait faire à ce moment même. Elle ne pouvait voir Mattéo qui, caché sous les grands arbres, les yeux fixés sur la fenêtre, épiait ses moindres mouvements. Le brigand s'impatientait et trouvait que Mlle de Kéralain était bien longue à descendre; il avait vu M. de Maloy s'éloigner ainsi que Mme de Kéralain et se demandait pourquoi Cécile restait

AU TONKIN

Marseille, 23 octobre.

Le courrier du Tonkin apporté par le *Yarra* ne contient que quelques rares faits d'armes. Un chef pirate qui avait repris la campagne il y a onze mois, après avoir fait sa soumission, a été tué sur l'île Barnoum par des habitants. Sa bande, traquée dans l'île, s'est soumise à la condition d'avoir la vie sauve.

Une tempête a causé un grave sinistre le 12 septembre. Deux chaloupes du port d'Haiphong ont sombré. Tous les passagers se sont perdus.

On a dû rompre toutes négociations avec le chef Tuandas dont les exigences sont par trop grandes. Il demande notamment l'abandon à son profit des ports de Cairong et Long-Chuan. On commence à parler d'une expédition contre le repaire, expédition qui devra être naturellement conduite avec une grande prudence.

La voracité britannique

On sait que les colonies portugaises du Cap sont, en ce moment, très menacées et que la place de Laurengo-Marquez est serrée de très près par les Cafres, qui peuvent l'enlever d'un instant à l'autre.

Là-dessus, ainsi qu'on le verra plus loin, la presse britannique mène une campagne pour démontrer que le Portugal n'est pas assez fort pour garder de semblables colonies, et insinuer que le meilleur parti pour lui serait de les passer à l'Angleterre.

Mais, en Allemagne, on a l'œil sur ces menées et les journaux tudesques s'empressent de déclarer que le gouvernement de Berlin ne permettra pas que le *statu quo* soit changé au profit d'un autre Etat.

Là-dessus, comprenant qu'il faut faire la part du feu, une feuille londonienne propose tout simplement que le Portugal cède le Mozambique à l'Allemagne et le pays au sud du Zambèze à la Grande-Bretagne.

Jamais, on n'a dit plus brutalement : « Malheur aux faibles ! »

LA MALADIE DU TZAR

Voici les derniers renseignements qui nous parviennent :

Saint-Petersbourg, 23 octobre.

On vient de recevoir le bulletin sur l'état de santé de l'Empereur, émis à huit heures quinze du soir.

Il porte que dans la nuit du 21 au 22 octobre, l'Empereur a dormi, avec quelques interruptions, près de cinq heures.

Aujourd'hui l'Empereur s'est levé comme d'habitude. L'appétit est un peu faible. Les forces n'ont pas augmenté.

L'impératrice a accompagné la princesse Alice de Hesse, arrivée aujourd'hui, à l'église du palais de Livadia.

C'est une preuve matérielle de l'inexactitude du bruit qui a circulé ces jours derniers que la souveraine avait les jambes paralysées.

L'affluence des télégrammes envoyés de Péttersbourg, de la province et de l'étranger devient de plus en plus considérable, et même énorme.

L'avidité du public à connaître les informations concernant la santé du Tsar, augmente de jour en jour et se manifeste par des questions échangées en pleine rue entre gens ne se connaissant même pas.

obstinément enfermée.

— Ce M. de Maloy a encore essayé, se disait-il, de me jouer quelque tour de sa façon. Qu'il prenne garde, à la fin! ce beau vicomte! il commence à m'agacer.

Cependant Cécile ne pouvait plus contenir son impatience; onze heures allaient sonner à la pendule de sa mère, il y avait une heure au moins que celle-ci était absente et rien ne se montrait à l'horizon. Cécile sonna et donna l'ordre qu'on prévint M. de Montgardac qu'elle l'attendait; on lui répondit que M. de Montgardac était sorti depuis le matin.

En effet, Henry, ayant pensé que sa présence était inutile au château, puisque Cécile ne devait pas quitter sa chambre et que Mme de Kéralain était seule chargée de veiller sur Bertrand, s'était décidé à se rendre auprès de M. de Kéralain. Il avait réfléchi que celui-ci serait peut-être appelé dans le milieu de ce même jour à voir confirmer ses plus chères espérances et il avait voulu le mettre au courant de ce qui s'était passé.

Le bonheur vient-il jamais trop vite?

— M. de Kéralain a tant souffert! se disait-il. C'est bien le moins qu'il sache que sa torture va prendre fin.

Il était donc parti d'un pas allégre pour la ville où, comme nous l'avons vu, il ne devait pas rencontrer M. de Kéralain; mais au retour, il se trouva face à face avec Beppo.

Il ne fut pas long à reconnaître le fidèle serviteur de celle qui l'avait sauvé.

— Beppo, s'écria-t-il, vous enfin?

— Monsieur de Montgardac! répondit celui-ci. C'est le ciel qui vous envoie.

Vienne, 23 octobre.

On mande de Saint-Petersbourg à la *Neue Freie Presse* :

La nouvelle suivant laquelle le voyage de la princesse Alice à Livadia aurait pour but un mariage précipité est déclaré inexacte dans les cercles bien informés.

La vérité serait que la semaine dernière, comprenant la gravité de son état, le Tsar ordonna de faire venir tous les princes et toutes les princesses de sa famille pour assister à ses derniers moments.

L'Empereur Guillaume

Berlin, 23 octobre.

L'empereur Guillaume a ordonné de tenir prêts à partir à tout instant pour Saint-Petersbourg son yacht le *Hohenzollern* et le cuirassé *Nivern*, commandé par son frère le prince Henri.

Nice, 23 octobre.

Des prières ont été dites ce matin, à onze heures, à l'église russe, pour le rétablissement de la santé du Tsar; parmi la nombreuse assistance, on remarquait le duc et la duchesse Georges de Leuchtenberg, le consul de Russie et de nombreuses notabilités.

Au cours de la cérémonie, le Révérend Lubimoff, qui officiait, a donné lecture d'une dépêche de Livadia, adressée au duc de Leuchtenberg, annonçant que la santé de l'Empereur s'était améliorée et que les médecins ne désespéraient pas de le sauver.

Darmstadt, 23 octobre.

Le grand-duc de Hesse a reçu hier soir une dépêche de la princesse Alice, fiancée du Tsarewitch, lui annonçant que le Tsar se trouvait tellement mieux qu'il avait pu faire une promenade d'une demi-heure dans le parc avoisinant le château de Livadia.

Paris, 23 octobre.

Malgré tous les commentaires des journaux étrangers, le mariage du tsarewitch va avoir lieu; voici la dépêche de Péttersbourg que nous communique l'Agence Havas :

« Nous apprenons que le mariage du grand-duc héritier est fixé à demain, ce qui pourtant n'exclut pas les dispositions ultérieures. »

Le procès de Lourdes

Paris, 24 octobre soir.

M. Waldeck-Rousseau se chargera de représenter les intérêts de M. Emile Zola dans le procès en correctionnelle qui est intenté à l'écrivain par l'un des entrepreneurs de la basilique de Lourdes, M. Bourgeois.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

Voici le vote de nos députés, sur l'ordre du jour pur et simple de l'interpellation de M. Pascal Grousset. Ceux qui ont voté contre cet ordre du jour pur et simple ont voté pour l'amnistie.

A voté pour : M. Emile Rey. — Abstenu : MM. Talon et Vival. — Absent : M. Lachize.

Le portrait de M. Casimir-Périer

Des ordres viennent d'être envoyés aux municipalités et aux différentes administrations,

— Qu'y a-t-il de nouveau?

— J'ai vu tout à l'heure rôder des gens de mauvaise mine. Ils sont trois, c'est trop pour moi!

— Qui sont ces hommes!

— Je ne les connais pas; mais je sais que Mattéo est dans le voisinage.

— Mattéo? Est-il vrai?

— Hélas oui!

— Mais alors?

— Je crains que ces individus suspects ne soient autres que ses dignes compagnons.

— Alors, hâtons-nous. Venez.

— Je vous suis.

Et tous deux prirent leur course vers le château, où ils ne devaient plus trouver Cécile.

Quand celle-ci eut appris que, comme Mme de Kéralain, Henry était sorti et qu'elle était seule au château, — la douairière ne comptait réellement pas — elle sentit une sensation indéfinissable lui étendre le cœur... le sentiment de son isolement pesa sur elle d'un poids étouffant... elle éprouvait comme un pressentiment d'un danger immédiat et terrible.

Au moment où elle cherchait à réagir contre cette disposition nerveuse et déraisonnable, pensait-elle, on frappa à la porte de sa chambre.

— Entrez, dit-elle.

Un domestique s'avança, un papier à la main.

— Voici, mademoiselle, ce qu'un homme vient de me donner pour vous.

— Est-ce qu'il attend la réponse?

— Non, mademoiselle, il m'a dit que c'était pressé et s'en est allé.

(A suivre).

d'avoir à enlever le portrait du président Carnot, qui était placé à la table d'honneur dans les cabinets des chefs de service et des maires.

La photographie de l'ancien président sera remplacée, sous peu, par celle de M. Casimir-Périer, dont le modèle vient d'être définitivement choisi il y a quelques mois.

Mouvement judiciaire

Par décret paru à l'Officiel :

M. Bariéty, a été nommé juge de paix à Cazals en remplacement de M. Cangardel, décédé.

Tabacs

M. Audubert, vérificateur des tabacs à Vers, est nommé commis de manufacture à Limoges.

M. Ernest Talou

Une lettre adressée de Bierné au Réveil de la Mayenne, contient les appréciations suivantes sur un discours prononcé par notre compatriote M. Ernest Talou, sous-préfet de Château-Gontier :

« Dans son allocution au banquet du Comice, M. le Sous-Préfet a très justement fait remarquer que c'était son devoir de représentant du gouvernement de la République de venir assister à ces concours et fêtes agricoles, et de s'intéresser aux travaux et desiderata des cultivateurs, dont il a mission de faire part à son Gouvernement.

Voilà en effet de la bonne administration.

Il faut que l'on apprenne à savoir dans notre arrondissement, non pas seulement aux Comices de Craon et de Château-Gontier, mais encore dans tous les Comices des autres cantons, que le gouvernement de la République existe, que ce n'est nullement le prince de Broglie qui en est le représentant dans notre pays, mais que bien au contraire ce député provisoire — étant un ennemi avéré du gouvernement, n'a aucune influence, aucun crédit ni pour parler auprès de lui au nom des cultivateurs, ni pour rien obtenir.

Quand cette vérité sera entrée dans les esprits, les cultivateurs, mieux éclairés, nommeront des députés républicains, plus influents auprès du gouvernement; et, en ce qui concerne notre arrondissement, il suffira que trois cents voix se déplacent pour amener ce résultat.

Ce n'est pas impossible à obtenir. »

L'Affaire du « Crédit du Lot »

Le 7 novembre prochain viendra, devant la Cour d'Agen, l'appel interjeté par le Procureur général près la même Cour, du jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, dans l'affaire du Crédit du Lot.

L'Affaire Cangardel

Les créanciers de la liquidation judiciaire de Jean Cangardel et fils, sont invités à se rendre le mardi 30 octobre courant, à 2 heures du soir, au palais de justice de Cahors, salle du Tribunal de Commerce, pour désigner un contrôleur en remplacement de M. Roques, non acceptant.

La Famille de Négrier

Les journaux du Maine rappellent que le général actuel de Négrier, dont le nom patronymique serait de Négrier de la Crochardière, est le neveu du général de Négrier tué devant les barrières de Juin 1848 et originaire du Mans. A ce propos, ils demandent que les bustes de cette victime de la guerre civile et de son frère, autre général de Négrier, père du commandant d'armée, soient placés, au Mans, devant la caserne de Négrier, rue de la Crochardière.

L'avancement des officiers de réserve

On s'est plaint souvent du retard apporté à l'examen des propositions d'avancement concernant les officiers de réserve et de territoriale; ce retard est dû à la date des réunions des Commissions régionales. Dans l'infanterie, elles se réunissent après les manœuvres, vers le 25 septembre. Dans les autres armes, elles sont convoquées dans la deuxième quinzaine d'octobre.

Les propositions établies en faveur des officiers de réserve ou de l'armée territoriale convoqués après les manœuvres d'automne ne peuvent plus être examinées en temps utile par les commissions compétentes. Pour remédier à cette situation, il a été décidé que désormais seront seules examinées par des Commissions les propositions établies en faveur des officiers de réserve ou de l'armée territoriale convoqués du 1^{er} janvier aux manœuvres d'automne inclusivement.

Les propositions concernant les officiers pour des périodes d'exercices après les manœuvres d'automne seront conservées par les chefs de corps ou de service pour être comprises dans le travail d'inspection de l'année suivante.

Mais, afin qu'il n'en résulte aucun préjudice pour les officiers, ceux-ci pourront être l'objet de propositions lorsqu'ils rempliront, au 31 décembre de l'année qui suivra celle de leur convocation, les conditions exigées pour l'avancement ou les décorations par les décrets, règlements ou instructions ministériels.

Ces dispositions seront appliquées dès cette année.

Ajournés

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de recrutement, l'ordre de faire passer une contre-visite minutieuse à tous les jeunes gens ajournés des classes 1891 et 1892, qui ont été déclarés bons par les conseils de révision.

Les soldats d'un an

D'après les avis transmis au ministère de la guerre par les bureaux de recrutement, les jeunes soldats de la classe de 1893 et les ajournés des classes précédentes appelés pour un an, et qui doivent être mis en route le 13 novembre, pourront se présenter dès le 28 courant à la brigade de gendarmerie de leur canton pour y retirer leur ordre d'appel. Les conscrits appelés pour trois ans les 15 et 16 novembre recevront cet ordre à domicile.

Nécrologie

Nous avons le regret d'enregistrer la mort du doyen de la typographie Cadurcienne, M. Jean Cougot, décédé mardi, dans sa 76^e année.

Ses obsèques, ont eu lieu hier matin, au milieu d'une grande affluence d'amis. Les typographes de Cahors avaient offert à leur vénéré confrère une superbe couronne.

Nous saluons respectueusement la dépouille de ce vieux camarade qui vient de succomber sous le poids des années, après une longue existence toute de travail et de probité.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 8 octobre 1894

Présidence de M. Combes, président semestriel

M. le Secrétaire général dépose un grand nombre de publications reçues pendant les vacances. Il signale dans le Bulletin archéologique du Périgord, la monographie de St-Astier, par M. de Rouméjoux, membre de notre société.

M. Forestié, secrétaire de la société archéologique de Montauban, nous offre par l'intermédiaire de M. Greil, un exemplaire de son opuscule sur Jean de Corneille de Rouen, qui fut professeur à l'université de Cahors. La Société lui envoie ses remerciements.

Le même membre donne lecture d'une notice nécrologique sur M. Paul Armand, membre de la Société des Etudes, écrite par M. Arnaud juge d'instruction, membre résident et destinée à être insérée dans le prochain fascicule de notre Bulletin trimestriel.

M. le Président communique une demande d'adhésion à titre de membre correspondant, de M. l'abbé Layral, curé du Bourg, sous le patronage de M. Combes, président et de M. l'abbé Gary, secrétaire général. Le vote, selon les statuts, est renvoyé à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 10 heures.

Vol

A la suite de nombreux vols de bijoux et de linge commis à l'hôtel Tailhade, la police de notre ville a procédé à une enquête pour découvrir les coupables. Cette enquête a amené l'arrestation de deux bonnes de l'hôtel, Marie David et la femme Guitard, de deux complices par recel, les époux Lacaze et Célestin Bonhomme.

THÉÂTRE

Le Chanteur Soulacroix

ET LA PRESSE

Du Figaro :

M. Debruyère, sans être artiste, a fait preuve d'un flair extrêmement subtil en choisissant, pour incarner Rip, un artiste doué d'une des plus belles voix qui soient au monde. Aussi comme le public a fait fête à M. Soulacroix ! Il a salué d'acclamations enthousiastes, sans pouvoir le couvrir, cet organe superbe qui roulait, avec des éclats de tonnerre ou des susurrements de petite flûte, ses ondes harmonieuses jusqu'aux lointains profondeurs de l'immense faisceau. Ce paresseux de Rip a dû bisser tous ses morceaux. On ne se lassait pas de l'entendre et de l'applaudir.

Du Journal des Débats :

La mise en scène est faite pour frapper vivement les imaginations éprises de romantisme. Elle suffirait déjà à assurer le succès. Mais il y a M. Soulacroix qui fait oublier décors, costumes et le reste. L'a-t-on assez fêté, rappelé, bissé ! sa voix est magnifique, claire, sonore, d'un métal jamais altéré, délicieusement assoupli.

De l'Echo de Paris :

Rip est un véritable opéra-comique qui, destiné à une grande scène, était resserré dans un théâtre exigü. Il y a longtemps que l'ouvrage eût dû entrer au répertoire de notre seconde scène lyrique, il se trouve maintenant tout à fait à sa place à la Gatté, où résonne la plus belle voix de baryton de l'opéra comique. C'est un plaisir, c'est une caresse pour l'oreille d'entendre au rôle de Rip la voix fraîche et virile, souple et sonore

de Soulacroix. C'est avec un sentiment distingué une distinction nette et nuancée qu'il colore les charmantes mélodies de sa partie. Son succès a été complet, et le public, qui ne se lassait pas de l'écouter, lui a redemandé deux fois chaque morceau.

Gourdon

Il y a quelques mois, des vols étaient commis au bureau de poste de Saint-Germain. Le coupable vient d'être découvert; c'est le fils de la receveuse. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Gourdon.

Figeac

Depuis quelques jours, les eaux du Célé sont contaminées au suprême degré par les résidus d'acide gallique provenant des usines de Maurs.

C'est la vingtième fois au moins que nous nous faisons l'écho des plaintes des riverains. Malgré les délibérations prises soit par le conseil municipal de Figeac, soit par le conseil général, ces industriels n'écouent rien. L'administration elle-même laisse empoisonner le public et les poissons.

En ce moment-ci, les propriétaires sont obligés d'employer cette eau pour faire la piquette, et ils ne se cachent pas pour dire que c'est de l'encre qu'ils vont puiser.

Jusqu'à quand, enfin, vingt mille propriétaires riverains seront-ils obligés de se courber devant l'audace de ces juifs industriels?

La fièvre aphteuse, cette maladie contagieuse sévit avec intensité dans les cantons de Lacapelle, Cajarc, Latronquière et Figeac. Les maires des communes ont déjà pris les mesures nécessaires pour arrêter la propagation de ce fléau.

Lacapelle-Marival

Avant-hier, vers trois heures de l'après-midi, au moment où un violent orage sévissait sur la contrée, la foudre est tombée sur une grange sise à Gouterafe, commune de Saint-Maurice, appartenant à Mme veuve Vayssié, domiciliée à Toulouse, et occupée par Antoine Sainte-Marie en qualité de fermier.

Le fluide a pénétré dans la toiture et a dû traverser le bâtiment dans toute sa longueur, car dans quelques instants les flammes sortaient de toutes parts. Le feu, alimenté par les fourrages et la paille, s'est développé avec une rapidité telle que rien n'a pu être sauvé, à l'exception des bestiaux. L'immeuble n'était pas assuré. Les pertes sont évaluées à 3,500 fr.

Montcuq

Notre foire de St-Luc n'a pas été brillante, il y avait peu de bœufs, ils se vendaient un peu en hausse.

Il y avait une grande quantité d'oies qui se sont vendues de 12 à 14 fr. la paire.

On n'entendait que des plaintes sur le retard que va occasionner la sécheresse pour les semailles et chacun de répéter ce proverbe quercynois :

Per Saint Luc
Séméno paouruc !

Malgré tout cela, le blé ne se vend qu'à des prix insignifiants.

Duravel

Dimanche dernier, jour de notre fête votive, un homme de Soturac, disciple très dévoué de Bacchus, avait si dignement fêté la dive bouteille qu'il tomba sous les roues d'une charrette en marche et se fit des blessures qui l'obligeront de garder le lit quelques jours.

La foire de St-Hilarion, dite foire des oies, a été belle, le plus grand nombre ont été vendues de 13 à 14 fr. la paire. Quelques paires se sont vendues 15 et 15 fr. 50.

Les porcs gras de 75 à 140 fr. l'un ou environ de 48 à 50 fr. les 50 kil.

Quelques bœufs ont été vendus aux cours des foires précédentes.

Monsempron-Libos

Le jeune fils du chef de réserve de Libos, M. Taillet, vient d'être victime d'un terrible accident. Il s'amusait sur la voie en face du jardin du dépôt, lorsqu'un wagon en manœuvre l'a renversé et lui a broyé les deux jambes.

L'état du pauvre petit est désespéré.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Andrel

Judi, 25 octobre, la troupe de M. ANDREL donnera, sur notre scène, avec le concours de Mlle Jeanne Chambly, de l'Ambigu, M. Andrel et M. Montherel, des théâtres de Paris :

La Catalane

Pièce historique en 7 tableaux, par M. Louis-Xavier de Ricard

Tournée Anderson

Les Mystères du Diable

Pièce fantastique en 3 actes et 30 tableaux
Nous aurons la bonne fortune de posséder, à Cahors, le mardi 30 octobre, le célèbre Anderson qui s'est fait une réputation universelle au Cabinet fantastique du musée Grévin, où il vient de donner plus de 4,000 représentations consécutives dans Les Mystères du Diable.

Les personnes qui assisteront à cette représentation ne regretteront, nous en sommes sûrs, ni leur temps ni leur argent.

Tournée Albert Chartier

PROCHAINEMENT :

LE RUBAN

Comédie en 3 actes, de M. G. Feydeau et M. Desvallières

Le spectacle commencera par

LA FENÊTRE

Pièce en 1 acte de M. G. Feydeau

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 25 et 28 OCTOBRE

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Chasseur alpin, pas redoublé	Sellenick.
Giralda, ouverture	Adam.
Othello, Ave Maria	Verdi.
(Première audition)	
La Vie d'Artiste	Strauss.
Marche Lorraine	Gannes.

AGRICULTURE

Une montagne qui marche

On dit proverbialement qu'« il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas ». Mais ce proverbe est bon pour la vieille Europe; les Américains ne l'accepteraient plus.

Aux cascades de la Colombie, il y a une montagne qui s'est mise à voyager. Il s'agit d'une chaîne de basalte brun à trois sommets, ayant 600 mètres d'altitude au-dessus de la rivière, et 10 à 12 kilomètres de longueur (excusez du peu !) Tout ce massif se déplace lentement mais sans arrêt, descendant vers la rivière et annonçant l'intention formelle de se réunir à une montagne opposée pour barrer le cours de l'eau et former ainsi un grand lac.

Eau-de-vie de châtaignes

Un ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, M. Coltenone, après des études qui ont duré plusieurs années, est arrivé grâce au perfectionnement de ses appareils, à extraire de l'eau-de-vie des châtaignes.

Au début de toute invention il y a des incroyables, et nous avons été du nombre. Mais c'est après avoir assisté à une expérience et avoir dégusté de ces eaux-de-vie qui dépassent, nous osons le dire, comme finesse et comme bouquet, les meilleures eaux-de-vie de vin, que nous donnons la primeur de cette invention, dont plusieurs départements français profiteront largement.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac; je n'avais plus d'appétit; j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bien-faisantes **Pilules Giequel**. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent de vous exprimer le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes **Pilules Giequel**.

Signé : Dinard, curé de Tanis.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOARD
Chirurgien Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

Nota.-M. AUDOARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOARD BRIVE.

BONNES BARRIQUES

A VENDRE

A de bonnes conditions
S'ADRESSER A LA LIQUIDATION
J. CANGARDEL et FILS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies

d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système **BLAKEY**, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le **Protecteur de la Chaussure**, système **BLAKEY**. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le **Protecteur**, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, au crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaîtra aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un **Supplément littéraire**, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 42 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GUY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEYASSEUX, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant
Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILL et C^o, 61, rue de Rennes, Paris

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phlébotomiste-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. —

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Prix à débattre d'après inventaire.

S'adresser aux initiales L. M. M.,

Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYOU

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour velocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors



L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures où figurent les Œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la *RIXE de Nelson*, mesurant 40 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.